

LE PIN

CALENDRIER 2025 COLLECTE DES DÉCHETS

SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE
(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRIÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes
Plaines et Monts de France a installé des bornes
à biodéchets sur le territoire.

Les habitants ont ensuite été dotés d'un kit
composé d'un bio seau et de badges d'accès.
Les déchets sont acceptés en vrac.

85 bornes à biodéchets
installées sur le territoire

376 tonnes de biodéchets
collectées en 2024

DÉCHETS ACCEPTÉS : légumes et fruits / pain /
céréales / produits laitiers / restes de repas /
restes de viande / petits os / restes de poissons /
crustacés / coquillages / filtres et marc de café /
sachets de thé / dosettes en papier /
noyaux, noix, coquilles d'œufs écrasées /
fleurs et plantes fanées sans terre ni pot.

**Plaines
& Monts
de France**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Une question ?
Besoin de plus d'informations ?**
Sur votre portail usager ou sur
environnement@cc-pmf.fr



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

MARDI MATIN SEMAINE IMPAIRE (poubelle grise)

Jan	fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
14	11	11	8	6	3	1	12	9	7	4	2
28	25	25	22	20	17	15	26	23	21	18	16
						29					30

COLLECTE SÉLECTIVE



Le bac de tri sélectif
est collecté toutes les semaines

LE JEUDI MATIN

BORNES À BIODÉCHETS



APPORT
VOLONTAIRE

Les bacs sont collectés, lavés et
remplacés toutes les semaines.
Vous avez accès à l'ensemble des
bornes du territoire de la CCPMF.

BORNES À VÊTEMENTS



APPORT
VOLONTAIRE

Tous les textiles sont à jeter
dans l'une des bornes disposées
dans votre commune ou sur le
territoire de la CCPMF.



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Du 12/03 au 10/12,
le bac des déchets verts est
collecté toutes les semaines
LE MERCREDI APRÈS-MIDI

**EN JUILLET-AOÛT
TOUTES LES DEUX SEMAINES**

**02/07 - 16/07 - 30/07
13/08 - 27/08**

BORNES À VERRE



APPORT
VOLONTAIRE

Tous les verres* sont à jeter
dans l'une des bornes disposées
dans votre commune.

*sauf la vaisselle cassée, les flacons
de parfum, les ampoules...

ENCOMBRANTS



Sur rendez-vous.
Inscription obligatoire
sur votre portail usager.